

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ / M. BRUNO GENZANA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Approbation du contrat de rivière du bassin versant de l'Huveaune

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le Contrat de Rivière Huveaune, sous réserve de l'engagement de l'ensemble des partenaires concernés, étant précisé que la participation Départementale à chaque action du Contrat sera soumise à l'approbation de la Commission Permanente,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer le Contrat de Rivière Huveaune, dont le projet est joint au rapport.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**